

EDITO



PB-PP|B-7
BELGIE(N)-BELGIQUE

Chers lecteurs et lectrices,
Fianiste depuis plusieurs années et nouveau membre du CA, j'ai l'honneur d'introduire ce nouveau numéro du printemps 2017 ! Et je peux vous dire que le printemps s'annonce lumineux ! D'une part grâce à de nouveaux subsides soutenant l'éducation permanente qui permettent à l'équipe de FIAN Belgique de s'agrandir. Félicitations ! D'autre part, le printemps fianiste sera ensoleillé de nombreuses actions de mobilisation rafraîchissantes et innovantes : A l'occasion de la journée mondiale des luttes paysannes seront organisés des chantiers participatifs le week-end du 15 et 16 avril, en soutien direct à l'agriculture paysanne, ainsi qu'une journée d'action le lundi 17 avril pour revendiquer l'accès à la terre et la souveraineté alimentaire. Le tout aura lieu en parallèle au lancement des Brigades d'action paysannes ! Nouvelle initiative portée conjointement par plusieurs organisations dont FIAN Belgique, les "Brigades d'Action Paysannes" (BAP) est un réseau d'appui à l'agriculture paysanne et au mouvement pour la souveraineté alimentaire. Le printemps peut donc arriver ! Bonne lecture,
Claire, membre du Conseil d'administration

Liebe Leserin, lieber Leser,
Fianistin bin ich seit mehreren Jahren und nun auch neues Mitglied des Verwaltungsrates. Als solches habe ich die Ehre, Ihnen diese Frühlingsausgabe 2017 vorzustellen! Der Frühling kündigt sich leuchtend an! Einerseits dank neuer Zuschüsse zur Unterstützung der Erwachsenenbildung, die es FIAN erlauben werden, das Team zu vergrößern. Herzlichen Glückwunsch!
Andererseits bietet der FIAN-Frühling viele erfrischende und innovative Mobilisierung - Aktionen: Am Welttag der Bauernkämpfe werden am Wochenende des 15. - 16. April partizipative Workshops organisiert zur Unterstützung der bäuerlichen Landwirtschaft. Ein Aktionstag am Montag, 17. April, dient dazu, den Zugang zu Land und Ernährungssouveränität zu fordern. Parallel dazu werden die Brigades d'action paysannes gestartet kurz BAP! Diese neue Initiative wird gemeinsam von mehreren Organisationen getragen, darunter FIAN Belgien. Die "Bäuerlichen Aktions- Brigaden" sind ein Netzwerk zur Unterstützung der bäuerlichen Landwirtschaft und der Bewegung für Ernährungssouveränität. Der Frühling kann also kommen! Angenehme Lektüre wünscht Ihnen
Claire, Mitglied des Verwaltungsrates

Beste lezers,
Sinds vele jaren ben ik reeds Fianiste en zetel nu als nieuw lid in de raad van bestuur van Fian. Daarmee heb ik meteen ook de eer om deze lente-uitgave 2017 aan u te presenteren! De lente kondigt zich alvast schitterend aan! Onder andere dankzij de nieuwe subsidies voor volwassenenvorming die FIAN in de wacht kon slepen en hen de kans geven om hun team te vergroten. Van harte gefeliciteerd! Daarnaast biedt de FIAN-lente verschillende verfrissende en innovatieve mobilisatie-acties: Op de internationale dag van de boerenstrijd zullen in het weekend van 15 en 16 april participatieve workshops worden georganiseerd om de boerenlandbouw te ondersteunen. Een actiedag op maandag 17 april staat geheel in het teken van toegang tot land en voedselsoevereiniteit. Parallel daaraan zullen de 'Brigades d'action paysannes' (BAP) worden gestart. Dit nieuwe initiatief wordt door verschillende organisaties gedragen, waaronder ook FIAN Belgium. Het gaat om een netwerk dat zich inzet voor de ondersteuning van de boerenlandbouw en voedselsoevereiniteit. Wat mij betreft mag de lente komen! Ik wens alvast veel leesplezier.
Claire, lid van de Raadbestuur

FIAN Echo

> printemps 2017

INTERPELLER - MOBILISER - LUTTER
POUR LE DROIT À L'ALIMENTATION !



SOMMAIRE

Edito	> 1
La vie de FIAN	> 2
FIAN Actu	> 3
Les copains en action	> 5
FIAN Théma	> 6
Agenda	> 8



QUELQUES NOUVELLES DE NOS SUBSIDES, APRÈS LES PÉRIPÉTIES DE L'ANNÉE PASSÉE.

Après avoir été audités par Deloitte, après avoir été ré-agréé comme ONG par le Ministère de la Coopération & Développement, après avoir rédigé et soumis un nouveau programme pour 5 ans au même Ministère, et après avoir angoissé dans l'attente interminable de la réponse, nous pouvons enfin pousser un soupir de soulagement : nous serons bien financés par la DGD de 2017 à 2021 pour lutter pour le droit à l'alimentation ! Bon, c'est vrai qu'ils ont imposé au secteur des coupes budgétaires de dernière minute sur 2017 qui n'étaient pas prévues dans les négociations, qu'ils sont donc susceptibles d'imposer d'autres coupes de manière arbitraire les années suivantes, ... mais allez quoi ! Un peu de baume au cœur ! On est financés oui ou non ?! Oui hein ! Enfin pour l'instant...



La vie de FIAN

SPEAKER TOUR MALEN (SIERRA LEONE)

FIAN Belgium a eu le plaisir de recevoir pour un Speaker Tour, Joseph Rahall (directeur de l'ONG Green Scenery) et Shiaka Sama (porte parole de MALOA, Malen Land Owners and Users Association, le groupe des communautés affectées par les accaparements de terre du groupe SOCFIN).

Le groupe Socfin a décidé de continuer sa politique de la chaise vide et a refusé de rencontrer Joseph Rahall et Shiaka Sama à Bruxelles. Le lundi 20 mars nous nous sommes donc rendus devant leurs bureaux pour leur demander que leur entreprise rentre dans un dialogue constructif avec les communautés de Sierra Leone

Pourquoi est-ce important que les citoyens européens se mobilisent?

Parce que SOCFIN est dans un pays européen, que ses bureaux sont en Europe, que le groupe est enregistré en Europe, ... Donc il y a plusieurs façons pour les pays européens de mettre la pression sur SOCFIN pour exiger le respect de la diligence raisonnable et le respect des droits des peuples. Nous savons également que certains pays européens apportent de l'assistance à la Sierra Leone, et sont donc des acteurs importants de la gouvernance en Sierra Leone. Ils peuvent donc faire pression sur notre gouvernement pour qu'il respecte le droit de ses citoyens. De cette manière, nous pourrions encourager un dialogue pour résoudre pacifiquement le conflit dans ma chefferie.

> <http://www.fian.be/Accaparement-des-terres-le-groupe-Bollore-SOCFIN-refuse-le-dialogue>

DROITS DES PAYSAN-NE-S: OÙ EN EST-ON?

FIAN appuie La Via Campesina et ses alliés, depuis plusieurs années maintenant, dans sa démarche de reconnaissance pour une Déclaration des Droits des Paysan-ne-s. Entamé à l'ONU depuis 2008, le processus de négociation va connaître une étape importante en 2017, lors de la 4ème session du groupe de travail intergouvernemental (du 15 au 19 mai à Genève). La majeure partie du travail de lobbying se passe à l'ONU lors des sessions de négociation. Néanmoins, pour faire pression sur nos gouvernements (les États membres de l'Union européenne partagent une position commune à l'ONU), nous devons renforcer notre mobilisation en amont et lui donner un fort et bel écho partout en Europe.

Nous étions présents le 6 février dernier à Genève, aux côtés des mouvements paysans, lors de la séance de consultation informelle organisée par la Bolivie (qui préside le groupe de travail intergouvernemental). Vincent Delobel, éleveur wallon et représentant du MAP et de la FUGEA, a également pris la parole et insisté sur une reconnaissance du droit aux semences : « Nous, paysans, demandons non seulement la liberté de ne pas se voir imposer des semences brevetées, de manière directe ni indirecte par contamination, mais aussi le droit de développer, échanger, conserver et vendre ces semences et races animales au sein de nos familles, collectifs, réseaux et communautés locales. » (la contribution complète de Vincent est disponible sur le site de FIAN).

Les Etats, surtout européens, ont été très touchés par son discours, certains semblaient découvrir la réalité décrite. Conscients de cette difficulté, nous avons orienté nos efforts de plaidoyer ces dernières années avec une visée particulièrement « pédagogique ». Ainsi, nous avons développé de nombreux outils¹ de sensibilisation pour mieux appréhender la Déclaration, ses enjeux et les différents droits cités. Mais nous nous sommes toujours heurtés à des oppositions de principe (contre la création de nouveaux instruments de droits humains, ni la fragmentation des droits de l'Homme) ou procédurales qui empêchent une approche vraiment constructive. Notre principal argument est celui d'une discrimination systémique subie par les paysans en Europe et dans le reste du Monde, avec de nombreuses données à l'appui. L'expérience de Vincent confirme que le témoignage de paysans en activité permet de mettre en lumière la réalité vécue par le monde rural et donner un visage aux chiffres et aux études qui attestent de la vulnérabilité des paysan-ne-s et autres personnes travaillant en milieu rural.

Ce temps d'échange, finalement très formel, était surtout l'opportunité de côtoyer les principaux acteurs de ce processus : la Bolivie, nos alliés (La Via Campesina et le CETIM), mais aussi surtout de prévoir des rencontres politiques en parallèle avec les Etats membres de l'UE que nous cherchons à influencer. En Europe persiste encore la vision selon laquelle notre continent serait épargné des difficultés que peut connaître le monde agricole et rural ailleurs dans le monde.

SIGNEZ LA PÉTITION EUROPÉENNE: DES DROITS POUR LES PAYSANS!

Une large coalition en faveur des droits des paysans, initiée par HoTL et Nyéléni Europe, lance au niveau européen une pétition « **Renforcer les droits humains des paysan-ne-s!** » Cette pétition demande à l'UE et ses États membres de participer activement et de collaborer de bonne foi à l'élaboration de la « Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales ».

Renforçons la pression citoyenne sur l'UE et les Etats membres en obtenant un maximum de signatures!

Et pour ça, on compte sur vous pour diffuser largement cette pétition à vos collègues, amis, famille, bref! un maximum de monde!

> Retrouvez cette pétition sur fian.be/petition ou sur peasantsrights.eu

17 AVRIL 2017: TOUS ET TOUTES À PERWEZ! LANCEMENT OFFICIEL DES BRIGADES D'ACTIONS PAYSANNES WEEKEND DE FORMATION FIAN

Cette année, la journée mondiale des luttes paysannes se déclinera en deux temps au niveau belge:

- Des chantiers participatifs le weekend du 15 et 16 avril pour soutenir très concrètement l'agriculture paysanne en mettant les mains dans la terre! Pour ces chantiers, les inscriptions se font sur le tout nouveau site <http://brigadesactionspaysannes.be/>. Hé oui! la plateforme est officiellement et symboliquement lancée à l'occasion de cette journée des luttes paysannes!

- Journée conviviale et festive le 17 avril pour se retrouver et réaffirmer nos déterminations à défendre l'agriculture familiale et paysanne. Nous appuierons la lutte d'agriculteurs menacés d'expropriation pour un projet de route de contournement. Au menu de cette journée: activités et discussions, une action collective de plantation de patates, une chasse aux œufs pour les petits, des concerts, de la bonne nourriture locale et paysanne et une buvette!

!! Cette année le weekend de formation FIAN est organisé dans le cadre des Brigades d'actions paysannes. Inscrivez-vous rapidement en ligne, les places sont limitées!

> Plus d'infos sur <http://brigadesactionspaysannes.be>



SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

13 MINUTES 23 secondes

Vidéo Data Gueule "Agriculture industrielle: produire à mort"

Nous serons 9,7 milliards en 2050. Comment nourrir toutes ces bouches? La réponse apportée depuis une cinquantaine d'années est toujours la même: produire plus. Cet épisode de Data Gueule retrace cette réponse et ses conséquences néfastes. François Leger, enseignant chercheur à ParisTech, compare les agricultures alternatives à l'agriculture industrielle et les réponses qu'elles apportent aux enjeux de nos sociétés contemporaines. Une vidéo pédagogique et très complète : elle mentionne même la Déclaration des droits des paysannes

> Sur la chaîne youtube "Data Gueule"

LES COPAINS EN ACTION

LE FLIPPER DE LA TRANSITION

A découvrir, le Flipper de la Transition, un webdoc (réalisé notamment par une de nos membres!) pour faire un tour à la rencontre des acteurs du Réseau de la Transition à travers de 4 thèmes: "Tisser des liens"; "Consommer autrement"; "Relocaliser l'alimentation"; "Se réappropriar l'économie". Le principe? Chaque bille du flipper lancée vous fait parcourir un thème. L'idée étant qu'il n'y pas de voie toute tracée dans le mouvement vers la transition.

> www.flipperdetransition.be

DES EXPERTS DE L'ONU PLAIDENT POUR L'AGROÉCOLOGIE

Deux experts des Nations Unies, Hilal Elver, rapporteuse spéciale pour le droit à l'alimentation, et Baskut Tuncak, rapporteur spécial sur les substances toxiques, viennent de rédiger un nouveau rapport qui alerte sur les dangers des pesticides. La solution réside en l'agroécologie, selon ces experts. Et le rapport se conclut en ces termes "Il est nécessaire de remettre en cause les politiques agricoles, les systèmes commerciaux et l'influence exercée par les entreprises sur les politiques publiques si nous voulons renoncer aux systèmes alimentaires industriels qui reposent sur les pesticides."

STEENROCK

Le 6 mai aura lieu la 7e édition du Steenrock, manifestal contre les centres de rétention pour étrangers. Au programme: concerts, interventions de parlementaires, d'activistes, de militants, d'ex détenus, stands d'information, boissons et nourriture, atelier de sérigraphie, maquillage et activités pour les enfants. Cette année encore et peut-être plus que jamais, il faut affirmer notre résistance et notre rejet de ces politiques migratoires inhumaines, violentes et discriminatoires.

> Toutes les infos: <https://steenrock.wordpress.com/>



L'UNION EUROPÉENNE ET LES ÉTATS MEMBRES RESPONSABLES POUR DES ACCAPAREMENTS DE TERRES

L'UE et les États membres responsables pour des accaparements de terres commis par des acteurs privés et financiers européens

L'International Institute of Social Sciences (La Haye) et FIAN ont récemment rédigé une étude commandée par la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen sur l'implication d'entités privées et financières européennes dans des accaparements des terres en-dehors de l'Union européenne.

Cette étude¹ démontre que l'implication d'acteurs européens dans des accaparements de terres est très significative et qu'ils contribuent de façon importante à des abus des droits humains. Quand bien même les accaparements sont commis par des acteurs privés, les États européens et l'Union européenne ont une responsabilité claire et ne rencontrent pas leurs obligations telles que définies par le droit international et le droit communautaire.

ACCAPAREMENTS DE TERRES : EN FINIR AVEC UNE DÉFINITION RÉDUCTRICE

Il est tout d'abord crucial de souligner que les accaparements de terres ne peuvent être définis simplement par le fait que des populations ou communautés sont expulsées de leurs terres et que l'acquisition des terres en question par des tiers s'est faite de façon illégale. C'est une réalité certes existante qu'il faut combattre, mais ramener le phénomène des accaparements des terres à une telle définition étroite – tant au niveau du contexte qu'au niveau du mécanisme – est fortement réducteur et ne reflète pas la réalité, bien plus complexe. En effet, tant les contextes d'accaparements sont divers que le sont les mécanismes institutionnels qui y mènent. Et tous sont intrinsèquement liés à des abus et violations des droits humains, effectifs ou potentiels.

QUATRE CONTEXTES GÉNÉRAUX...

L'étude identifie quatre contextes généraux. **Premièrement**, la terre est nécessaire mais la main-d'œuvre des personnes ne l'est pas. Dans ce cas, généralement, la transaction foncière mène le plus probablement à l'expulsion des personnes de leur terre. Le défi en termes de droits humains est de rétablir leur droit à la terre, ce qui peut se faire sous forme de restitution. Dans le **deuxième contexte**, on a besoin de terre mais aussi de main-d'œuvre bon marché. Dans ce cas de figure, il est très probable que les personnes concernées

soient intégrées dans l'entreprise émergente. Pour ce qui est des défis de droits humains, il faut veiller aux modalités de l'intégration des personnes : qui reçoit du travail ou est inséré dans des schémas d'agriculture contractuelle, pourquoi, comment et sous quelles conditions ? Dans un **troisième cas de figure**, des personnes pauvres ont toujours accès à leurs ressources ou leur territoire, mais ce droit d'accès est gravement menacé par des transactions foncières. En termes de droits humains, le défi consiste à se protéger contre toute forme d'expulsion de leurs terres ou contre toute obstruction affectant leur droit d'accès aux ressources (terres, eaux, forêts). Dans ce contexte, l'obligation des États consiste à protéger l'accès – existant mais fragile – aux ressources et à la terre et les droits des personnes concernées. Finalement, dans le **quatrième contexte**, des personnes pauvres ont déjà été expulsées de leurs terres, mais elles n'ont pas été absorbées dans des secteurs économiques productifs, que ce soit dans des milieux urbains ou ruraux. Le défi en termes de droits humains consiste à (ré)obtenir l'accès à la terre et aux ressources afin d'au moins pouvoir se nourrir, d'avoir un endroit décent où vivre et de gagner correctement sa vie. La réforme agraire redistributive ainsi que la restitution sont des impératifs politiques courants dans ce contexte. Les auteurs de l'étude considèrent qu'il y a potentiellement des violations des droits humains dans des situations où un grand nombre de personnes ont désespérément besoin de terre pour vivre et travailler, mais que celle-ci est plutôt attribuée à des entreprises qui font des économies en produisant des marchandises inutiles et financièrement inabordables pour la population locale.

... ET CINQ MÉCANISMES-CLÉS

L'étude identifie cinq mécanismes-clés qui sont à l'œuvre dans des accaparements de terres en dehors de l'Union européenne par des acteurs privés et financiers européens. Nous ne pouvons illustrer ces différents mécanismes par des exemples concrets dans le cadre de cet article, mais en mentionnerons quelques-uns et référerons à des liens pour plus d'information. Le **premier mécanisme** réfère au fait que

¹ L'étude est disponible en anglais ici : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2016/578007/EXPO_STU\(2016\)578007_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2016/578007/EXPO_STU(2016)578007_EN.pdf).

des sociétés privées basées dans l'Union européenne sont impliquées dans des transactions foncières via diverses formes. Pour ce premier mécanisme, nous pouvons mentionner, par exemple, les accaparements des terres par le groupe agroindustriel belgo-luxembourgeois SOCFIN au Sierra Leone² ou par le groupe allemand Neumann Kaffee Gruppe en Ouganda³. **Deuxième mécanisme** : des sociétés de capital financier (y compris des fonds de pension publics et privés) sont impliquées dans des accaparements de terres. A titre d'exemple, mentionnons le cas du fond de pension privé néerlandais ABP, un des plus grands fonds de pension au monde, impliqué dans des accaparements de terre dans la province de Niassa, au nord du Mozambique⁴. **Troisième mécanisme** : des accaparements de terres via des partenariats publics-privés. Le cas de l'African Agricultural Trade and Investment Fund, basé au Luxembourg, impliqué dans des accaparements de terres en Zambie en est illustratif.⁵ **Quatrième mécanisme** : des organismes de financement du développement sont impliqués dans des accaparements de terres. Ici, à titre d'exemple, mentionnons le cas de la Banque allemande pour le développement (DEG) au Paraguay.⁶ Enfin, **cinquième mécanisme** : des entreprises basées en Europe tirent profit des politiques de l'Union européenne car celles-ci leur permettent d'obtenir le contrôle sur les ressources et la terre à travers la chaîne d'approvisionnement. La politique de l'Union européenne Everything but arms (EBA), dans le cadre du Système de Préférences Généralisées⁷, a mené à des accaparements de terres au Cambodge.⁸

Il y a donc des manières différentes dont des acteurs privés et financiers de l'UE peuvent être impliqués dans des accaparements de terres moyennant des transactions foncières, et qui peuvent mener à des abus des droits de l'homme. Une transaction foncière, quant à elle, peut donc impliquer des acteurs très différents : européens ou pas, financiers ou entreprises, publics ou privés. Et parfois, différents acteurs sont impliqués en même temps de par des constructions très opaques.⁹ Comprendre les différents mécanismes à l'œuvre permettra d'identifier plus facilement les obligations qu'ont les États en matière des droits humains, à savoir respecter, protéger et réaliser.¹⁰

RÉALISER LES OBLIGATIONS EXTRATERRITORIALES

La force originale de cette étude consiste à mettre en avant les obligations extraterritoriales (ETO) de l'Union européenne et de ses États membres¹¹. Bien que FIAN œuvre depuis de

nombreuses années pour les ETO (notamment au sein de l'ETO Consortium¹²), celles-ci sont aux quasi-abonnés absents dans l'enceinte parlementaire de l'Union européenne, et encore davantage au sein de la Commission européenne. L'étude met en effet l'accent sur le fait que tant dans le cadre du droit international des droits humains que dans le cadre du droit communautaire de l'UE¹³, l'Union européenne a l'obligation de respecter, protéger et réaliser les droits humains également pour des personnes vivant en dehors de l'UE.¹⁴

QUELQUES RECOMMANDATIONS

L'étude conclut, dans ses recommandations¹⁵, que l'UE et les États membres ont un rôle important à jouer quand il s'agit de prévenir des accaparements de terres et aborder des violations et abus des droits humains qui y sont liés. En effet, vu le caractère complexe et multidimensionnel des accaparements de terres par des acteurs privés et financiers européens, un ensemble d'actions de réglementation est nécessaire par les instances de l'Union européenne. En réalité, il y a des preuves abondantes démontrant que l'autorégulation par les entreprises tout comme la responsabilité sociale des entreprises sont insuffisantes et inadéquates quand il s'agit de s'attaquer aux droits humains dans le contexte des accaparements de terres. Dans le cadre de leurs obligations de respecter, protéger et réaliser les droits humains – y compris de façon extraterritoriale – l'Union européenne et les États membres doivent 1) adopter un agenda plus proactif et réactif dans des cas d'accaparements de terres, 2) implémenter des politiques conformes aux droits humains, 3) imposer l'imputabilité et la réglementation des multinationales et autres acteurs financiers¹⁶, 4) faire progresser les droits humains (dont les obligations extraterritoriales) dans des organismes internationaux et multilatéraux, 5) continuer et accroître le soutien et la protection pour les défenseurs des droits humains, 6) renforcer le rôle de surveillance du Parlement européen et 7) augmenter le rôle proactif de la société civile en matière d'abus des droits humains dans le contexte des accaparements de terres.

Stephan Backes,

2 Pour plus d'informations, voir : <http://www.fian.be/Six-defenseurs-du-droit-a-la-terre-liberes-grace-a-la-solidarite-citoyenne?lang=fr>. Dans l'étude, voir p.22-23.

3 Pour plus d'informations, voir : <http://www.fian.be/Ouganda-15-ans-et-toujours-aucune-reparation-pour-les-communautaires-Mubende?lang=fr>. Dans l'étude, voir p.17.

4 Pour plus d'informations, voir : https://www.tni.org/files/download/nl_and_global_land_and_water_grab.pdf (en anglais), <http://www.seedsof-discontent.net/the-film/watch-full-film/> (documentaire en anglais). Dans l'étude, voir p.23-25.

5 Dans l'étude, voir p.25-26.

6 Dans l'étude, voir p.26-28.

7 Voir : <http://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/development/generalised-scheme-of-preferences/>.

8 Dans l'étude, voir p.29-34.

9 Voir, par exemple, le schéma du réseau d'investissement de Feronia. Étude, p.21.

10 Pour les obligations en droits humains de l'Union européenne et de ses États membres relatives aux accaparements des terres, voir chapitre 4 de l'étude (à partir de la page 35).

11 Dans l'étude, voir le chapitre 4.2 (p.40-44) sur les obligations extra-

territoriales ainsi que l'entièreté de l'Annexe 4 dédié aux sources légales pour les obligations extraterritoriales de l'Union européenne et des États membres de l'UE (p.112-130)

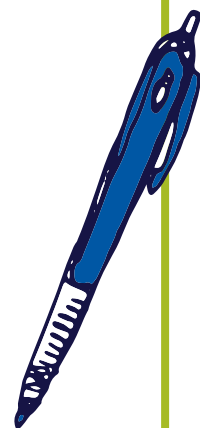
12 Voir www.etoconsortium.org

13 Moyennant le Traité sur l'Union européenne (TEU) et le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFEU).

14 Ainsi, par exemple, L'UE et les États membres ont l'obligation d'éviter de causer des dommages en dehors de l'Union européenne de par l'implémentation de leurs politiques extérieures qui pourraient, directement ou indirectement, mener à des accaparements des terres. Ces obligations deviennent très claires pour le mécanisme 3 (vu que les instances de financement du développement sont des organismes publics) et le mécanisme 4 (quand des partenariats publics-privés contribuent à violations des droits humains dû à des accaparements des terres).

15 Voir les conclusions et recommandations dans l'étude (à partir de p.58).

16 Dans ce cadre, il est également crucial que les États membres de l'Union européenne et de l'UE elle-même s'investissent constructivement dans le processus historique au sein du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU visant un traité international contraignant ayant comme objectif de réguler les multinationales et autres entreprises en matière des droits humains. Jusqu'à présent, dans les travaux en cours, l'Europe s'est montrée plus que frileuse (et c'est un euphémisme).



/04

Samedi 15 et dimanche 16 avril

Weekend de chantiers participatifs en Belgique (brigadesactions paysannes.be)

Lundi 17 avril

Tous à Perwez pour la journée mondiale des luttes paysannes!

Vendredi 21 avril

Café- transmission à la Ferme des Sureaux (lemap.be)

Samedi 22 avril

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE FIAN

Dimanche 23 avril

Festival des Plantes Comestibles à Arthey

/03

Lundi 24 avril

Spectacle "Alimentaire, mon cher Watson" à Rochefort (Oxfam-MdM)

Vendredi 28 avril

Projection "En quête de sens" à Rixensart (Oxfam-MdM)

/04

Samedi 6 mai

Steenrock Manifestal devant le centre fermé

Dimanche 7 mai

Grande Parade de Tout Autre Chose

Du 15 au 19 mai:

Négociation de la déclaration des droits des paysan-ne-s à Genève (mobilisation en Belgique)

/07

Samedi 1er et dimanche 2 juillet:

Week-end de formation FIAN en lien avec les « Brigades d'actions paysannes »

Les samedi 22 et dimanche 23 juillet:

Petite Foire de Semel 2017



Avec le soutien de :



This publication has been produced with the assistance of the European Union. The contents of this publication are the sole responsibility of FIAN Belgium and can in no way be taken to reflect the views of the European Union.

Périodique bimestriel | P302397 | Dépôt Ixelles - Flagey | Ne paraît pas en juillet et août
Maandelijkse uitgave | P302397 | Deponering Elsene - Flagey | Verschijnt niet in juli en augustus
Zweimonatliche Zeitschrift | P302397 | Aufgabepostamt Ixelles - Flagey | Erscheint nicht im Juli und August

Éditeurs responsables :
Philippe Kroff, Johan Verhoeven, Louise Donnet

Ont participé à ce numéro:
Antoine Hermellin, Astrid Bouchedor, Louise Donnet, Johan Verhoeven, Stephan Backes

 Fian Belgium
 @FIANbelgium
 FIANbelgium
 FIAN Belgium

FIAN Belgium
Rue van Elewyck, 35
1050 Bruxelles

www.fian.be
fian@fian.be

+32 2 640 84 17